

DEMANDE D'AGREMENT - GARDIEN DE FOURRIERE

PIECES A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT*

Désignation des pièces pour le demandeur	
Dossier de demande d'agrément	
Engagement écrit	
KBIS de moins de trois mois	
Copie recto-verso de la pièce d'identité	
Justificatif de domicile	
Copie recto-verso du permis de conduire	
Attestation relative aux incidences pécuniaires d'une éventuelle mise en jeu de la responsabilité civile de l'entreprise dans le cadre de l'activité de fourrière	
Désignation des pièces pour le personnel	
Copie recto-verso des permis de conduire	
Copie recto-verso des pièces d'identité	
Copie recto-verso des cartes de qualification de conducteur	
Désignation des pièces pour les véhicules	
Copie des cartes grises	
Copie des contrôles techniques	
Copie des assurances	
Copie des cartes blanches	
Désignation des pièces pour les locaux	
Descriptif des locaux	
Plan de masse	
Plan du site	
Copie des conventions	

*Tout dossier incomplet ne sera pas présenté en CDSR.



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENGAGEMENT ECRIT DU GARDIEN DE FOURRIERE

SOCIETE

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail :

Forme juridique :

GERANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Je sollicite en tant que gardien de fourrière l'agrément préfectoral. Je m'engage à :

- Respecter les lois et les règlements en vigueur, ainsi que la convention, le cas échéant, entre l'autorité municipale et moi-même,
- Exécuter, sur la demande des autorités compétentes, leurs décisions de mise en fourrière, dans la limite des capacités de stockage de la fourrière et de ses moyens d'enlèvement,
- Exécuter les opérations d'enlèvement, de garde et de restitution ou de remise des véhicules, dans les délais et selon les modalités prévues,
- Tenir à jour constamment le « tableau de bord » de gestion de la fourrière,
- Garder les véhicules mis en fourrière dans un local ou terrain clos, placé sous surveillance de jour comme de nuit, respectant les dispositions légales et réglementaires applicables aux installations classées pour un local pouvant recevoir plus de 250 véhicules,
- Afficher et facturer les frais de fourrières sans dépasser les tarifs limites,
- Transmettre sans délai à l'officier de police judiciaire chargé de prononcer la main levée de mise en fourrière tout certificat d'immatriculation de véhicule mis en fourrière et confié à votre garde,
- Communiquer au préfet ainsi qu'à l'autorité municipale, toutes informations utiles, notamment statistiques, ainsi que le bilan annuel d'activité,
- Informer le préfet de tout fait susceptible de remettre en cause l'agrément (cessation d'activité par exemple),
- N'exercer parallèlement à l'activité de gardien de fourrière aucune activité de destruction ou de retraitement des véhicules hors d'usage.

Fait à

le

Signature et cachet

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'AGREMENT DE GARDIEN DE FOURRIERE AUTOMOBILE

CRÉATION

RENOUVELLEMENT

1. Identification du candidat

ENTREPRISE	
Nom ou dénomination :	
Adresse du siège social :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Télécopie :	
Adresse électronique :	
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés :	
Numéro d'inscription au répertoire des métiers :	
Forme juridique (SA, SARL....)	
Représentée par :	
Nom :	
Prénom :	
Fonction (conforme au Kbis : directeur, gérant...)	

2. Moyens du candidat à l'agrément utilisés dans le cadre de l'activité fourrière

A) Établissement principal :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Numéro de télécopie		
B) Accueil du public		
Local d'accueil :	Oui	Non
Sanitaires accessibles aux usagers :	Oui	Non
Jours d'ouverture :		
Horaires d'ouverture :		
C) Stockage des véhicules mis en fourrière		
<i>a. Superficie et capacité de stockage</i>		
Stockage de véhicules légers mis en fourrière	Oui	Non
Stockage de véhicules lourds mis en fourrière	Oui	Non
Superficie globale totale réservée au stockage des véhicules mis en fourrière		
Nombre de places destinées au stationnement des véhicules mis en fourrière :	- total : -véhicules légers : -véhicules lourds :	
<i>b. Véhicules présentant un risque de pollution par hydrocarbures</i>		
Présence d'une ou plusieurs aires spéciales étanches et en forme de rétention aménagées pour accueillir les véhicules mis en fourrière présentant des risques de fuite d'hydrocarbure ou dont les parties souillées sont soumises aux intempéries	Oui	Non
Nombre d'aires spéciales étanches et en forme de rétention aménagées pour accueillir ces véhicules		
Description succincte de chacune de ces aires		

<i>c. Circulation à l'intérieur de la fourrière</i>		
Voies de circulation, à l'intérieur de la fourrière, permettant un accès des véhicules de protection incendie et un accès à tout véhicule mis en fourrière	Oui	Non
<i>d. Protection du site</i>		
Clôture autour du site	Oui	Non
Hauteur de la clôture		
Protection visuelle autour du site ajoutée à la clôture ?	Oui	Non
Clôture ou délimitation matérielle autour de la fourrière (emplacement réservé à la fourrière) si d'autres activités sont pratiquées sur le site	Oui	Non
Descriptif de cette clôture ou délimitation matérielle		
Véhicules gardés jour et nuit	Oui	Non
Installation d'un système de vidéosurveillance	Oui	Non
Déclaration du système de vidéosurveillance en préfecture	Oui	Non
Descriptif du système de garde mis en place		

A-1) Établissement(s) secondaire(s) ou plus :		
Adresse :		
Numéro de téléphone :		
Numéro de télécopie		
B-1) Accueil du public		
Local d'accueil :	Oui	Non
Sanitaires accessibles aux usagers :	Oui	Non
Jours d'ouverture :		
Horaires d'ouverture :		
C-1) Stockage des véhicules mis en fourrière		
<i>a. Superficie et capacité de stockage</i>		
Stockage de véhicules légers mis en fourrière	Oui	Non
Stockage de véhicules lourds mis en fourrière	Oui	Non
Superficie globale totale réservée au stockage des véhicules mis en fourrière		
Nombre de places destinées au stationnement des véhicules mis en fourrière :	- total : -véhicules légers : -véhicules lourds :	
<i>b. Véhicules présentant un risque de pollution par hydrocarbures</i>		
Présence d'une ou plusieurs aires spéciales étanches et en forme de rétention aménagées pour accueillir les véhicules mis en fourrière présentant des risques de fuite d'hydrocarbure ou dont les parties souillées sont soumises aux intempéries	Oui	Non
Nombre d'aires spéciales étanches et en forme de rétention aménagées pour accueillir ces véhicules		
Description succincte de chacune de ces aires		

c. Circulation à l'intérieur de la fourrière

Voies de circulation, à l'intérieur de la fourrière, permettant un accès des véhicules de protection incendie et un accès à tout véhicule mis en fourrière

Oui

Non

d. Protection du site

Clôture autour du site

Oui

Non

Hauteur de la clôture

Protection visuelle autour du site ajoutée à la clôture ?

Oui

Non

Clôture ou délimitation matérielle autour de la fourrière (emplacement réservé à la fourrière) si d'autres activités sont pratiquées sur le site

Oui

Non

Descriptif de cette clôture ou délimitation matérielle

Véhicules gardés jour et nuit

Oui

Non

Installation d'un système de vidéosurveillance

Oui

Non

Déclaration du système de vidéosurveillance en préfecture

Oui

Non

Descriptif du système de garde mis en place

OBSERVATIONS :

Date :

Lieu :

Signature
Nom et qualité du signataire

Dossier à adresser par courrier à l'adresse suivante :

**Direction départementale des territoires de l'Oise
Service Sécurité Expertise et Crises
Pôle Instruction
2, Boulevard Amyot d'Inville
B.P. 317
60021 BEAUVAIS CEDEX**

Ou par mail à l'adresse suivante : ddt-fourrieres@oise.gouv.fr